Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500143-20251125-D25_080-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 M. TIRIAU, arrivé en séance après l'examen de cette délibération, ne prend pas part au vote.

L'an 2025, le 25 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CLOUET Nathalie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/11/2025.

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, LEVACHER Martine, MADDALIN Christine, MORY Marie, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MOREL Patricia à Mme LEVACHER Martine, MM : LOUAISIL Pascal à M. GILBERT Loïc, VALOTAIRE Denis à M. GLINCHE Eric
Absent(s) : Mmes : AYGALENC Monique, POTTIER Soazig M. TIRIAU, arrivé en séance après l'examen de cette délibération, ne prend pas part au vote.

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

25-080 – Adhésion au service commun " Systèmes d'information "

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-4-2,
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté »,
Vu la délibération n°2017_177 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2017, modifiée, portant création du service commun « Informatique »,
Vu la délibération n° 2025_209 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025 validant la convention d'adhésion au service commun Systèmes d'information,
Vu la délibération de la commune n°18-050, modifiée, approuvant la création du service commun « Informatique »,
Vu l'avis favorable de la commission locales des charges transférées (CLECT) du 11 septembre 2025,

Considérant la nécessité, après plus de sept années de fonctionnement à l'échelle du périmètre de l'ensemble des communes et établissements publics du territoire de Vitré Communauté, d'objectiver les périmètres techniques d'intervention du service commun objet de la présente convention ;

Considérant également la nécessité d'actualiser tant les assiettes que les clés de répartition des coûts de fonctionnement dudit service commun au regard notamment de la charge croissante des coûts induits par les exigences croissantes de sécurisation des réseaux, de cybersécurité, de structure, de préservation et stockage des données ou encore de développement des projets des membres du service commun ;

Considérant les échanges préparatoires relatifs à ce sujet en Commission locales des charges transférées (CLECT) et l'avis favorable rendu par ladite commission le 11 septembre 2025 ;

Considérant l'intérêt des signataires de poursuivre le service commun « Systèmes d'information » afin d'assurer la gestion et la maintenance de leurs infrastructures informatiques et téléphoniques ;

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500143-20251125-D25_080-DE

Considérant la CLECT comme la nouvelle instance de suivi des services communs ouverts à l'ensemble des communes et syndicats du territoire, en remplacement des Comités de Mutualisation mentionnés dans les conventions initiales ;

Considérant le projet de nouvelle convention de service commun « systèmes d'information » joint en annexe, lequel regroupe les conventions DSI et SIG antérieures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- De résilier la convention du service commun « Informatique »,

- D'approuver les termes de la nouvelle convention d'adhésion au service commun « Systèmes d'information » et ses annexes,

- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention au service commun "systèmes d'information".

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/11/2025

Le Maire
Nathalie CLOUET

Secrétaire de séance
M. POTTIER Christian

